

Lors de la 17^e session, l'Assemblée a adopté un certain nombre de résolutions portant sur des questions économiques. Les délégations du Canada et du Pérou ont grandement contribué à concilier les divergences de vues qui existaient entre certains États membres quant à la date de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Canada a aussi présenté une résolution demandant aux pays retardataires d'apporter leur contribution au Programme mondial d'alimentation qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1963 par suite d'importantes initiatives que le Canada a prises lors des 15^e et 16^e sessions.

A compter de janvier 1963, le Canada est membre de la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme. La délégation canadienne a joué un rôle important dans l'étude des questions portant sur les droits de l'homme et les droits sociaux débattues au cours de la 17^e session. Elle a présenté une résolution qui a abouti au renouvellement du mandat du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour une période de cinq ans. De concert avec d'autres pays, le Canada a également parrainé des résolutions relatives au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à la Déclaration des droits de l'homme et à la Convention sur les stupéfiants.

Grâce à des consultations hors cadres entreprises au cours de la 17^e session, la délégation canadienne a fait accepter des modifications importantes qui ont permis à l'Assemblée d'approuver à l'unanimité une résolution de l'Inde parrainée par le Canada et 18 autres États membres, relativement à la proposition demandant que soit instituée une année de collaboration internationale.

En ce qui regarde les questions de droit international, le Canada a pris la vedette dans le débat sur les principes de droit international se rapportant aux relations amicales et à la coopération entre les États. La délégation canadienne a présenté une résolution demandant que soit affirmé le règne du droit et désignant la charte des Nations Unies comme fondement des relations amicales. L'Assemblée générale a adopté à l'unanimité une résolution de compromis renfermant de nombreux éléments de la résolution canadienne.

Contributions financières du Canada aux Nations Unies.—En 1962, la quote-part canadienne des frais d'opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix au Congo et au Moyen-Orient s'est élevée à environ \$4,341,000. La quote-part du pays à l'égard des autres dépenses des Nations Unies, en 1962, a correspondu à 3.2 p. 100 d'un budget net de \$68,082,690, soit \$2,181,000 environ. Au cours de l'année, le Canada a contribué ainsi qu'il suit à d'autres programmes des Nations Unies, aux institutions spécialisées, à l'Agence internationale de l'énergie atomique et à l'Association canadienne des Nations Unies:

Programmes spéciaux	\$
Programme élargi d'assistance technique.....	2,150,000
Fonds spécial.....	2,350,000
Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.....	290,000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance.....	800,000
Office de secours et de travaux des Nations Unies.....	1,000,000
 Institutions spécialisées	
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.....	626,000
Organisation de l'aviation civile internationale.....	180,000
Organisation internationale du Travail.....	394,000
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.....	9,000
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.....	489,000
Organisation mondiale de la santé.....	712,000
Union postale universelle.....	18,000
Organisation météorologique mondiale.....	15,000
Union internationale des télécommunications.....	126,000
 Autres	
Agence internationale de l'énergie atomique.....	219,000
Association canadienne des Nations Unies.....	12,000
Total.....	9,390,000